

Paris, le 16 novembre 2017

Le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale,
Chargé des écoles et des collèges

À

Mesdames et Messieurs les Principaux de
Collèges

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
avec 3^{ème} PREPA PRO

Mesdames et Messieurs les Proviseurs de
cités scolaires

Objet : Dispositif d'accompagnement à la rescolarisation des élèves poly-exclus, ARPE (cofinancement par le FSE)

Dans le cadre de l'axe 1 du nouveau projet académique, « bâtir une école équitable et ambitieuse pour tous », dans un objectif de sécurisation des parcours et de prévention des ruptures scolaires, l'académie vous propose un dispositif d'accompagnement : le dispositif ARPE.

Celui-ci vise à favoriser une reprise de scolarité positive et à assurer la continuité du parcours de l'élève rescolarisé dans votre établissement.

A cet effet, un protocole est élaboré et mis en œuvre :

La DVE, en amont de la réaffectation d'un élève poly exclu propose l'entrée de l'élève dans ce « parcours spécifique », reçoit la famille et sollicite avec le coordonnateur du dispositif, son adhésion. Selon un protocole défini, l'élève bénéficie alors d'une évaluation psychopédagogique précédant sa rescolarisation par des professionnels extérieurs, spécialisés et d'une prise en charge par un médiateur éducatif/pédagogique durant l'année scolaire. La famille est également impliquée dans ce processus.

Afin de faciliter la compréhension de la situation, une restitution de cette évaluation ainsi que des éléments d'information vous sont transmis par une équipe pluridisciplinaire « ressource », les professionnels « ARPE » et/ou ceux qui ont reçu les parents, observé et évalué le jeune, lors d'une rencontre avec vos équipes dans votre établissement. En effet, l'apport de ressources externes vise à favoriser l'accueil et l'intégration dans la classe et au sein de l'établissement de l'élève réaffecté et soutenir vos équipes éducatives et pédagogiques.

Les services médico-sociaux du rectorat sont également mobilisés pour une prise en charge globale de cet élève.

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

☐ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS

En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

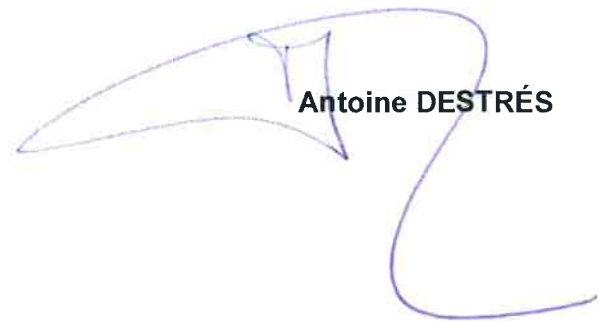
☒ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Dans le but de répondre aux difficultés de l'élève, un suivi personnalisé, éducatif et pédagogique est mis en place dès le retour en classe, assuré par un médiateur en lien avec le tuteur que vous désignez. Ce suivi personnalisé s'organise avec votre collaboration.

Tous les personnels concernés de votre collège, peuvent bénéficier d'une aide et d'un étayage par l'équipe pluridisciplinaire « ressources » rectorale, ARPE chargée de les soutenir, de les étayer et de proposer des stratégies d'apprentissage ou éducatives, des aménagements pédagogiques adaptés à leurs besoins, d'analyses de situations professionnelles, de formations négociées.

Je compte sur votre engagement et vous remercie de vous inscrire dans cette démarche.



Antoine DESTRÉS